

AFFAIRE N°9 - Acquisition d'un terrain situé à la rue Sainte-Marie appartenant à Mesdames WELMANT et REVEST.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

La Municipalité envisage l'acquisition de divers terrains dont celui de Mesdames WELMANT et REVEST cadastré AO 421 situé rue Sainte-Marie, en vue de la construction d'une voie destinée à assurer la desserte de l'ensemble scolaire devant être édifié dans le secteur compris entre les rues Roland Garros et Montreuil. Cette vente sera faite sur la base de 40 000 F ; l'indemnisation du locataire incombant à la municipalité fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de m'autoriser :

- à faire l'acquisition du terrain de Mesdames WELMANT et REVEST pour le prix de 40 000 F ;
- à régler au notaire les frais d'acte correspondant.
- à intervenir dans l'acte de vente.

La dépense est prévue au chapitre 901 - article 210 du budget communal.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je vous sou mets le rapport dont lecture vient de vous être donnée.

M. Eric BOYER - Monsieur le Maire, est-ce que vous pouvez nous donner la superficie du terrain ?

LE MAIRE - Il s'agit d'un terrain de 105 m². Il est plat et rectangulaire.

M. DE BALBINE - Quelle est l'avaluation des Domaines pour ce terrain ?

LE MAIRE - Elle est de 140 000 F.

Mesdames et Messieurs, je mets aux voix le rapport ci-dessus.

ADOPTE A L'UNANIMITE.

adh
sur le Procès et par délégation
le Directeur des
affaires et des
affaires locales
signé : Paul PASTOR
en copie conforme
Donné le 1^{er} février 1977
le Chef de Bureau délégué
J. ACOSTE